YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2008

DELIBERATION N° 2008/12/182

OBJET : Adhésion de la Commune à l'Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre (APRIL), a pour objet d'engager toute action susceptible d'assurer la promotion, le développement, la recherche et la démocratisation de l'informatique libre,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE de l'adhésion de la Commune à l'Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre, à compter du 1er Janvier 2009, la cotisation annuelle s'élèvant à 850 €,

DIT que les crédits seront prévus au budget de la Commune, exercice 2009 et suivants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 19-12-08
et de la publication le 19-12-08
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) 91

60, rue Charles de Gaulle
91330 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98